

Séance du 08 avril 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Huit Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	22	28
		Pour : 28
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mme KOSITZKI, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes MANIA, PONTHEUX, M. COSSART, Mmes GORNIAC, MAAROUFI, DUBEAU.

Procurat ion(s) :

Mme LECOIN, M. POCHART, Mmes LEROY, DESCAMPS, M. WAVRANT, Mme DOISY.

Date de la convocation
29 mars 2024

Etai(en)t absent(s) :

M. RIVIERRE,

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme DUBEAU.

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	604 475,44
	- un excédent reporté de :	2 086 915,18
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 691 390,62
	- un excédent d'investissement de :	1 310 899,21
	- un déficit des restes à réaliser de :	36 395,86
	Soit un excédent de financement de :	1 274 503,35
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	2 691 390,62
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 691 390,62
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 310 899,21

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLERS EN ESCREBIEUX

Le Maire PEYRAUD Jean-Jacques

le(s) secrétaire(s) de séance

